



Suite a une visite medicale d embauche

Par **jerome**, le **25/11/2009** à **16:26**

Bonjour,

en 2005 j ai eu infractus du myocarde sur mon lieu de travail dans le 91 en restauration, la medecine du travail au boud de 2 visite ma mi inapte au poste de chef de cuisine.

j ai demenager cette annee en juin 09 et j ai retravailler en restauration comme second cuisine au boud de 4 mois mon patron me fait passer une visite medicale d embauche la medecine du travail ne peut pas se prononcer sans avis dun spécialiste donc j'ai eu un arret de travail jusqu au 24 novembre inclus.

j ai ete voir mon cardiologue que lui ma dit que je pouvais continuer a travailler en cuisine en evitant les charges lourdes ce qui n ai pas evident en restauration; donc j ai eu une prolongation d arret de travail juqu au 1er decembre inclus.

j appelle mon patron pour lui dire il me repond que si le 2 au matin il navait pas de papier par la medecine du travail comme quoi j etait apte il ne m acceptait pas, tout en chachan que je nai pas abandonner mon poste.

que dois-je faire? est il en tord? dois quand meme travailler meme sans avis de la medecine vu que je n ai pas de convocation?

en attente d une reponse assez rapidement

Cordialement